



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2013-07-02

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la mairie, le 2 juillet 2013 à 20 heures, sous la présidence du maire Joël Arseneau, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Joël Arseneau, maire
M. Nicolas Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Jean-Jules Boudreau, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M^{me} Marie Landry, conseillère du village de L'Étang-du-Nord
M. Jonathan Lapierre, conseiller du village de Grande-Entrée
M. Germain Leblanc, conseiller du village de Havre-Aubert

M. Hubert Poirier, directeur général
M^{me} Manon Dubé, greffière adjointe

Sont aussi présents :

Quelque quinze personnes assistent également à la séance.

R1307-180

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par le maire Joël Arseneau.

R1307-181

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Marie Landry,
appuyée par Nicolas Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juin 2013
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
 - 7.1 Administration
 - 7.1.1 Fermeture et cession du chemin Miousse – Village de L'Étang-du-Nord
 - 7.1.2 Adoption d'un toponyme – Allée Marco – Village de Fatima
 - 7.2 Finances
 - 7.2.1 Appropriation de surplus du village de L'Île-du-Havre-Aubert : « Association culturelle de Havre-Aubert », « Aquarium des Îles », « Comité ZIP » et « Loisirs Île-du-Havre-Aubert inc. »



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2013-07-02

- 7.3 Loisir, culture et vie communautaire
 - 7.3.1 Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) – Volet 4 – Autorisation de signature
- 7.4 Services techniques et des réseaux publics
 - 7.4.1 Autorisation d'appel d'offres – Contrat de déneigement – Secteur de Grande-Entrée
 - 7.4.2 Autorisation d'appel d'offres – Achat d'un camion
 - 7.4.3 Demande de subvention au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) – Travaux de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées – Secteur centre – Village de Havre-aux-Maisons
- 7.5 Développement du milieu et aménagement du territoire
 - 7.5.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 25 juin 2013
 - 7.5.2 Demande de dérogation mineure – Propriétaire du lot 3 779 352 situé en retrait de la route 199 – Village de Havre-aux-Maisons
 - 7.5.3 Demande de dérogation mineure – Propriétaire de l'immeuble sis au 188, chemin de la Belle-Anse – Village de Fatima
 - 7.5.4 Problématique – Contrôle des chiens errants
- 7.6 Réglementation municipale
 - 7.6.1 Avis de motion – Règlement d'emprunt concernant le financement des travaux de réfection et de mise aux normes de l'Allée Garneau
 - 7.6.2 Adoption du Règlement n° 2013-19 modifiant le Règlement n° 2013-02 d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2013
- 8. Affaires diverses
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

PROCÈS-VERBAUX

R1307-182

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juin 2013

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juin dernier.

Sur une proposition de Nicolas Arseneau,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2013-07-02

N° de résolution
ou annotation

N1307-183

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

R1307-184

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 2 mai au 19 juin 2013 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Nicolas Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total 1 856 838,01 \$.

N1307-185

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

R1307-186

Fermeture et cession du chemin Miousse – Village de L'Étang-du-Nord

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait amorcé en 2007 une procédure visant la fermeture de nombreux chemins désaffectés et non entretenus sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le chemin Miousse, constituant le lot 3 599 224, situé dans le village de L'Étang-du-Nord, n'est plus entretenu depuis plus de 20 ans;

CONSIDÉRANT QUE quelques propriétaires bornant ce chemin ont adressé à la Municipalité une demande relative à l'acquisition dudit chemin;

CONSIDÉRANT QUE que l'assiette de ce chemin n'est pas carrossable au sens de la loi et que celui-ci n'a fait l'objet d'aucun entretien physique au cours des dernières années;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Marie Landry,
appuyée par Jean-Jules Boudreau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le chemin Miousse, identifié comme étant le lot 3 599 224 du cadastre du Québec, soit déclaré excédentaire et non affecté comme chemin public;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2013-07-02

que le conseil autorise la cession de l'assiette de ce chemin en faveur des propriétaires bornant désirant s'en porter acquéreur pour la somme nominale de un dollar;

la cession est conditionnelle à ce que l'accès piétonnier soit permis aux personnes qui voudront accéder au rivage par ce lot;

que le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte de cession en faveur des propriétaires;

que les frais relatifs à cette transaction soient à la charge des acquéreurs.

R1307-187

Adoption d'un toponyme – Allée Marco – Village de Fatima

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a constaté l'existence d'une allée privée portant le nom de «Allée Marco» située dans le village de Fatima, laquelle n'est pas officialisée à la Commission de toponymie;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de procéder à la désignation d'un toponyme pour cette allée;

CONSIDÉRANT QUE cette allée est ainsi nommée depuis plusieurs années;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Jules Boudreau,
appuyée par Jonathan Lapierre,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que la Municipalité approuve la désignation de l'allée Marco, dans le village de Fatima;

qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec afin d'officialiser cet toponyme.

L'officialisation de cette allée est nécessaire puisqu'aucune désignation officielle n'existe et qu'en raison des constructions érigées, cette dénomination correspond à l'usage local consacré depuis plusieurs années. De plus, la numérotation civique est déjà amorcée sous cette appellation.

FINANCES

R1307-188

Appropriation de surplus du village de L'Île-du-Havre-Aubert : « Association culturelle de Havre-Aubert », « Aquarium des Îles-de-la-Madeleine », « Comité ZIP » et « Loisirs Île-du-Havre-Aubert inc ».

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif local du village de L'Île-du-Havre-Aubert a présenté au conseil quatre projets faisant l'objet de demandes d'aide financière d'organismes du village;

CONSIDÉRANT le surplus accumulé disponible pour le village de L'Île-du-Havre-Aubert;



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2013-07-02

N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Nicolas Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que la Municipalité approprie à même le surplus accumulé du village de L'Île-du-Havre-Aubert la somme de 27 200 \$ pour le paiement des dépenses suivantes :

Organisme	Projet	Aide financière
Association culturelle de Havre-Aubert	Plan de relance - réparti sur trois ans (2013-2014-2015) à l'équivalent de 5 000 \$ par année	15 000 \$
Aquarium des Îles	Début des opérations et des travaux d'urgence	10 000 \$
Comité ZIP (Baie du Bassin)	Travaux de nettoyage dans la Baie du Bassin	200 \$
Loisirs Île-du-Havre-Aubert inc. (Terrain de jeux)	Achat d'équipement pour les jeunes du terrain de jeux	2 000 \$

LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

R1307-189

Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) – Volet 4 – Autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a annoncé un nouveau fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) visant à supporter les municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière dédiée au volet 4 du FAIR permettra le maintien dans la mise à niveau, notamment, des infrastructures de surface ainsi que la réalisation d'activités d'entretien, de développement et d'amélioration de ces infrastructures récréotouristiques, culturelles et de loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Nicolas Arseneau,
appuyée par Marie Landry,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le directeur du loisir, de la culture et de la vie communautaire, Michel Leblanc, soit autorisé à signer tout document relatif à la demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR).



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2013-07-02

N° de résolution
ou annotation

SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

R1307-190

Autorisation d'appel d'offres – Contrat de déneigement – Secteur de Grande-Entrée

CONSIDÉRANT QUE le contrat relatif aux opérations de déneigement des chemins municipaux du village de Grande-Entrée est échu;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à l'octroi d'un contrat pour assurer les opérations de déneigement des chemins municipaux de ce secteur;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de procéder à un appel d'offres publics afin d'octroyer un contrat ;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jonathan Lapierre,
appuyée par Marie Landry,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil autorise la directrice des Services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à procéder à un appel d'offres pour le déneigement des chemins municipaux du village de Grande-Entrée, incluant le stationnement des immeubles municipaux ainsi que celui de la caserne de pompiers de Grosse-Île.

R1307-191

Autorisation d'appel d'offres – Achat d'un camion

La Direction des services techniques et des réseaux publics désire procéder à l'acquisition d'un camion de service en remplacement du camion #12.

CONSIDÉRANT QUE ce camion doit être retiré du parc de véhicules à la suite d'un rapport d'inspection mécanique;

CONSIDÉRANT QUE ce camion est essentiel aux opérations de la Direction des services techniques et des réseaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de ce camion était prévu au plan de renouvellement des véhicules;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Marie Landry,
appuyée par Jean-Jules Boudreau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal autorise la directrice des Services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à procéder à un appel d'offres pour l'acquisition d'un camion de service.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2013-07-02

N° de résolution
ou annotation

R1307-192

Demande de subvention au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) – Travaux de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées – Secteurs centre – Village de Havre-aux-Maisons

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà déposé en 2010 (résolution R1004-096) une demande d'aide financière au MAMROT dans le cadre du PIQM volet 2.1 relativement à des travaux de collecte d'interception et de traitement des eaux usées dans le village de Havre-aux-Maisons;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de doter le secteur du centre du village de Havre-aux-Maisons d'installations de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées afin de rencontrer les normes en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine ne dispose pas de marges de manœuvre et de moyens financiers pour un projet d'une telle envergure;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a été informée que le volet 2.1 du programme a été aboli;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une nouvelle demande d'aide financière au volet 1.4 du PIQM pour le secteur centre du village de Havre-aux-Maisons;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) est disponible et que la Municipalité désire se prévaloir d'une aide financière accrue au taux de 95 % pour réaliser l'ensemble des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Nicolas Arseneau,
appuyée par Jonathan Lapierre,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine s'inscrive au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 1.4 pour les travaux de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées pour le secteur centre du village de Havre-aux-Maisons et autorise la directrice des Services techniques et des réseaux publics à signer tout document relatif à cette demande;

que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts d'exploitation continue du projet soumis, si celui-ci se réalise dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM).



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2013-07-02

N° de résolution
ou annotation

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

R1307-193

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 25 juin 2013

Les membres du conseil ont reçu et pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Marie Landry,
appuyée par Jean-Jules Boudreau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 25 juin 2013.

R1307-194

Demande de dérogation mineure – Propriétaire du lot 3 779 352 situé en retrait de la route 199, dans le village de Havre-aux-Maisons

Le propriétaire du lot 3 779 352, lequel est situé en retrait de la route 199 du village de Havre-aux-Maisons, a déposé une demande de dérogation mineure à la Municipalité, afin d'y construire une résidence unifamiliale. La configuration du droit de passage reliant le chemin public au terrain à construire, fait en sorte que la marge avant se retrouve face au chemin principal et non sur le chemin d'accès.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, le propriétaire demande à la Municipalité de reconnaître comme conforme un bâtiment principal dont la façade avant donnerait sur le chemin d'accès qui passe devant la maison à construire et non en fonction du droit de passage.

CONSIDÉRANT QUE l'application stricte du règlement causerait un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE la nature de la dérogation n'est pas susceptible d'entraîner de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE la nature de la dérogation ne porte pas atteinte aux objectifs visés par le Plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation favorable faites par le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement lors de sa séance tenue le 25 juin 2013;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été publié dans le journal local Le Radar, en date du 21 juin 2013, à l'effet que le conseil statuerait sur cette demande de dérogation mineure lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU' en cours de séance, ce projet n'a suscité aucune opposition de la part de l'une ou l'autre des personnes présentes;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2013-07-02

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Nicolas Arseneau,
appuyée par Marie Landry,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'accorder cette demande de dérogation mineure et de reconnaître l'implantation proposée du bâtiment principal comme étant réputé conforme, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement.

R1307-195

Demande de dérogation mineure – Propriétaire de l'immeuble sis au 188, chemin de la Belle-Anse – Village de Fatima

La propriétaire du bâtiment sis au 188, chemin de la Belle-Anse, dans le village de Fatima, souhaite agrandir son bâtiment principal afin d'y ajouter une chambre à coucher. Comme le bâtiment est situé dans un corridor panoramique, cette situation particulière fait en sorte que la superficie maximale au sol du bâtiment est limitée.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, la propriétaire demande à la Municipalité de reconnaître comme conforme un bâtiment principal dont la superficie au sol serait, une fois l'agrandissement réalisé, de 1 235,25 pi², alors que le Règlement de zonage actuellement en vigueur limite cette superficie à 1 000 pi².

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment se retrouve dans un corridor panoramique pour lequel le conseil souhaite préserver la qualité du paysage et les percées visuelles;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation demandée représente un dépassement de plus de 20% de la limite permise et qu'une telle demande ne peut pas, à l'avis du conseil, être considérée comme mineure;

EN CONSÉQUENCE et nonobstant la recommandation positive soumise par le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement,

sur une proposition de Nicolas Arseneau,
appuyée par Marie Landry,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de refuser cette dérogation telle que déposée par la propriétaire du bâtiment sis au 188, chemin de la Belle-Anse, dans le village de Fatima.

R1307-196

Problématique – Contrôle des chiens errants

CONSIDÉRANT QUE le contrôle des chiens errants sur le territoire demeure une problématique importante pour laquelle les efforts consentis jusqu'à présent n'ont pas donné les résultats escomptés;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2013-07-02

CONSIDÉRANT QUE les inspecteurs municipaux ne peuvent pas assurer de façon optimale, dans le cadre de leur travail régulier, l'application du règlement régissant les chiens (Règlement n° 2002-35);

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis que cette problématique nécessite maintenant une intervention particulière;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Marie Landry,
appuyée par Jean-Jules Boudreau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal autorise le greffier à procéder à un appel d'offres et, par la suite, à procéder à la signature d'une entente de gestion avec une personne ou un organisme pour l'application rigoureuse du Règlement n° 2002-35 régissant les chiens et décrétant nuisibles certaines catégories de chiens.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

R1307-197

Avis de motion – Règlement d'emprunt concernant le financement des travaux de réfection et de mise aux normes de l'allée Garneau

Le conseiller, Jean-Jules Boudreau, donne un avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour un montant estimé de 200 000 \$ relatif au financement des travaux de réfection et de mise aux normes de l'allée Garneau.

R1307-198

Adoption du Règlement n° 2013-19 modifiant le Règlement n° 2013-02 d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2013

ATTENDU QUE le conseil a adopté, le 12 février 2013, un règlement d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2013 ;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement ;

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 11 juin 2013 et qu'une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du conseil présents;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2013-07-02

N° de résolution
ou annotation

POUR CES MOTIFS,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Nicolas Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'adopter le présent règlement portant le numéro 2013-19, lequel décrète les différents taux de taxes, compensations et permis qui seront prélevés au cours de l'année 2013 comme suit, à savoir :

Article 1 Modification de l'article 1.1

L'article 1.1 « Taxes sur la valeur foncière » est modifié de la façon suivante :

- en remplaçant le taux de taxes sur les immeubles non résidentiels 0,2891 par 0,0239 comme indiqué ci-dessous.

Secteur	Taxe générale par 100 \$ d'évaluation ¹	Taxe sur les immeubles non résidentiels
Tous les secteurs	0,7610	0,0.239

¹

Générale	0,6287
Service de police	0,0997
Amélioration réseau routier	0,0326
Total taxes sur la valeur foncière :	0,7610

Article 2 Modification du sous-article 1.2.6

Le sous-article 1.2.6 « Autres compensations sectorielles pour services de la dette » est modifié de la façon suivante :

- en remplaçant dans le tableau la compensation des immeubles situés en bordure du chemin Cap-Chat de 1,30 \$, en ce qui concerne la compensation au frontage/mètre, par 1,13 \$ comme indiqué ci-dessous ;
- en remplaçant dans le tableau la compensation des immeubles situés en bordure des chemins Forest et Lapierre de 258 \$, en ce qui concerne la compensation à l'unité, par 256 \$ comme indiqué ci-dessous.

1.2.6 Autres compensations sectorielles pour services de la dette

Secteur	Description	Unité	Frontage / mètre
Immeubles situés en bordure du chemin Cap-Chat (L'Étang-du-Nord) (Réf. : règlement n° 2009-05)	Pavage	87 \$	1,13 \$
Immeubles situés en bordure des chemins Forest et Lapierre (L'Étang-du-Nord) (Réf. : règlement n° 2009-05)	Pavage	256 \$	1,49 \$
Immeubles situés en bordure du chemin de la Pointe-des- Canots (Réf. : règlement n° 2010-19)	Prolongement aqueduc	1 044 \$	



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

2013-07-02

N° de résolution
ou annotation

Article 3 Modification du sous-article 1.3.1

Le sous-article 1.3.1 « Aqueduc et égouts » est modifié de la façon suivante :

- en ajoutant pour le fonctionnement du service d'aqueduc et du service d'égouts la catégorie suivante : « service saisonnier » dont le coût se réparti comme suit :
- service saisonnier aqueduc 50 % du taux de base, soit 77,50 \$;
- service saisonnier égouts 50 % du taux de base, soit 90 \$

Secteur	Service d'aqueduc				Service d'égouts		
	Fonctionnement				Fonctionnement		
	Unité - 1 ^{er} et 2 ^e logement	Unité - 3 ^e logement et plus	Service saisonnier par unité de logement	Taxe au compteur par m ³	Unité 1 ^{er} et 2 ^e logement	Unité 3 ^e logement et plus	Service saisonnier par unité de logement
Tous les secteurs	155 \$	116,25 \$	77,50 \$	0,56 \$	180 \$	135 \$	90 \$

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

N1307-199

AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

N1307-200

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le sujet qui a fait l'objet d'une intervention est :

- ❖ Problématique du contrôle des chiens errants – Source de financement pour assurer les opérations dans ce dossier.

R1307-201

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Jean-Jules Boudreau, appuyée par Nicolas Arseneau, il est unanimement résolu de lever la séance à 20 h 25.

Joël Arseneau, maire

Manon Dubé, greffière adjointe